

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY**

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers présents en exercice : 14

Présents : 11 + 1 procuration

Date de convocation et d'affichage : 16/09/2025

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, Jean-Philippe THOMASSIN, Michelle HUMBERT, François SIEBERT, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN

Excusés : Aurélie BEUVELOT,

Patrick BOILEAU donne procuration à Michelle HUMBERT
Jean-Philippe THOMASSIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Travaux forêt : programme de coupes 2025-2026/prestataires/ affouages et soumissions.
- Convention Territoriale Globale (relative à l'enfance) : renouvellement triparti entre la communauté de communes, la CAF et les communes partenaires.
- AMF-Téléthon : subvention exceptionnelle.

**DELIBERATION N°12-2025/TRAVAUX FORET/PROGRAMME DE COUPES 2025-2026/
PRESTATAIRES/AFFOUAGES**

Considérant les suggestions du garde forestier,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

- D'exploiter les coupes n° 29 à 34
- De confier à une entreprise l'abattage et le débardage, à savoir :
 1. Coupes 29 à 34 (environ 200 m³) à l'entreprise MAXIBOIS, aux tarifs de :
 - 12 € HT/ m³ pour le débardage
 - 12 € HT/ m³ pour l'abattage
- De fixer le tarif des affouages à 10 € le stère
- D'arrêter le délai d'exploitation au 31/10/2026.

**DELIBERATION N°13-2025 / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

En 2021, dans la continuité des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), la Communauté de communes du Pays Du Saintois a signé avec la CAF une CTG (Convention Territoriale Globale) d'une durée de cinq ans, qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. Celle-ci a pour finalité le bien vivre des familles du territoire par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes organisées selon plusieurs thématiques : Petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits, cadre de vie logement.

Arrivant à son terme, une nouvelle Convention Territoriale Globale doit être signée entre la CAF, la Communautés de communes et par l'ensemble des communes ou syndicat scolaire qui financent des équipements pour lesquels un bonus territoire est versé.

La nouvelle CTG prévue pour la période 2026-2030 doit être signée avant le 31 décembre 2025.

Il est proposé que la commune de BENNEY,

Signe la CTG 2026-2030 avec la CAF et la Communauté de communes et les autres communes concernées

- Participe aux instances de gouvernance de la CTG
- Contribue, selon ses compétences, à la mise en œuvre de réflexions et d'actions répondant aux objectifs fixés dans la CTG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°14-2025 / TELETHON 2025 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Après avoir présenté la demande de subvention exceptionnelle par l'AFM Téléthon pour l'édition 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide :

- D'attribuer une promesse de don à l'AFM Téléthon 2025, d'un montant de 1 €/habitant de la commune, soit 653 €.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- Communauté de Communes du Pays du Saintois : avis sur le transfert de la compétence assainissement. Le président de la CCPS demande au maire de se positionner sur ce transfert de compétence.

Après présentation des modalités de transfert et conditions de gestion de la compétence assainissement par la CCPS, la proposition a été faite aux conseillers municipaux de conserver la compétence confiée au syndicat d'assainissement des fontaines du Madon.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver la compétence assainissement.

- Etude de sécurisation des rues de la commune : présentation de la pré-étude opérationnelle de MMD54 et du travail des élus présents le 23 juillet.

Après avoir pris connaissance conjointement des éléments de la pré-étude et des propositions issus de la réflexion des élus, le conseil entérine **à l'unanimité** le recrutement d'un bureau d'étude chargé d'élaborer un APS (avant-projet sommaire) d'ici fin janvier 2026.

Questions diverses :

- L'association « groupe sportif HAROUE-BENNEY » a réalisé un projet chiffré pour la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique. Après présentation de celui-ci et pour lequel la volonté est qu'il soit porté par la commune, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de poursuivre les investigations afin de trouver les co-financeurs indispensables à la réalisation du budget prévisionnel présenté.

Ont signés au registre :

Jean-Marc BOULANGER
Maire

Jean-Philippe THOMASSIN
Secrétaire